

• (1710)

En revanche, la Grande-Bretagne applique en matière de contrôle des armes à feu une législation beaucoup plus sévère que la nôtre. Que disent les statistiques? Depuis 1979, il y a eu 10 728 décès dus à l'usage d'armes de poing aux États-Unis. En Angleterre, huit. Je pense que ces chiffres parlent d'eux mêmes.

Je signale en outre que les Canadiens eux-mêmes souhaitent des lois plus sévères en matière de contrôle des armes à feu. Un sondage Gallup effectué en février 1982 indique que 70 p. 100 des personnes interrogées estiment que l'on devrait rendre plus efficace les lois sur le contrôle des armes à feu. J'ai bien dit «plus efficaces». Chose certaine, ces lois ne devraient pas être affaiblies.

**M. Witer:** Et le député de Skeena (M. Fulton) alors?

**M. Robinson:** Le gouvernement conservateur a fait savoir qu'il était disposé à examiner la législation relative au contrôle des armes à feu. Comme le député de York-Est (M. Redway) est présent, je tiens à le féliciter de ses démarches pour convaincre son gouvernement d'agir. Malheureusement, ses efforts ont été vains. Le gouvernement conservateur a refusé de prendre quelque mesure que ce soit pour resserrer le contrôle des armes à feu. En février 1986, le représentant de York-Est a demandé au ministre de la Justice de l'époque quelles mesures il entendait prendre suite à la recommandation du coroner chargé d'enquêter sur la mort d'Allan Boyarski. Cet homme avait acheté deux pistolets moins de cinq mois après avoir été inculpé de port d'armes illégal. Le ministre, en se redressant de toute sa hauteur, a déclaré:

Monsieur le Président, je ne veux pas discuter de ce cas particulier... mais des amendements aux dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu... ont été étudiés par le ministère de la Justice... ils doivent être discutés cette semaine... les inquiétudes du député seront prises en considération à ce moment-là.

Elles ont peut-être été prises en considération mais aucune mesure n'en a résulté.

Un député a fait allusion au député de Skeena. Il reflète l'opinion d'un grand nombre de ses électeurs en proposant un projet de loi d'initiative parlementaire, ce qu'il est parfaitement en droit de faire, qui traduit les graves inquiétudes des habitants de Skeena. Il a fait un travail sensationnel. Le fait que je ne sois pas d'accord avec le contenu de son projet de loi n'a rien à voir à la question. Je le répète, il a admirablement représenté ses électeurs à propos de cette question importante, mais ce sont les conservateurs qui sont au pouvoir. Il n'appartient pas au député de Skeena d'adopter des projets de loi, pas plus qu'à moi d'ailleurs. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris de mesures?

Le député de York-Est a remis la question sur le tapis en octobre 1986. Il a fait remarquer que le ministre avait déclaré au printemps précédent qu'il allait revoir le projet de loi sur le contrôle des armes à feu. Il a demandé au ministre quand il allait s'en occuper. Qu'a répondu le ministre? Qu'une étude était effectivement en cours, qu'il espérait recevoir les recommandations très prochainement et que sans aucun doute un projet de loi en découlerait. Depuis lors, d'autres jurys chargés d'enquêter sur les causes de mort violente ont recommandé de renforcer les lois sur le contrôle des armes à feu. D'autres personnes sont mortes à cause de l'usage des armes à feu, d'autres

### *Contrôle des armes à feu*

enfants ont été tués accidentellement par l'usage des armes à feu. Combien de temps le gouvernement va-t-il attendre? Pendant combien de temps va-t-il refuser de prêter attention à l'appel de l'Association canadienne des chefs de police, des jurys, du coroner, des membres de son propre caucus, avant que le ministre se décide enfin à prendre des mesures pour renforcer les lois sur le contrôle des armes à feu?

Pour conclure, je veux parler de la contribution dans ce domaine d'un autre député, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Il a fait l'objet de beaucoup de critiques à la suite du rôle prépondérant qu'il a joué pour tenter d'obtenir un projet de loi plus strict sur le contrôle des armes à feu. Il en a proposé un qui n'empiète en rien sur le droit des chasseurs de continuer à chasser en toute sécurité comme ils le jugent bon. En effet, en tant que solliciteur général il a été responsable de l'adoption du projet de loi initial sur le contrôle des armes à feu. Ce sont des députés de tous les partis, comme le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est, comme le député de York-Est et moi-même, en tant que néo-démocrate, qui demandons encore une fois au gouvernement de prendre des mesures. Reconnaissons qu'un projet de loi efficace de contrôle des armes à feu se fait attendre depuis longtemps. Le rapport d'évaluation du comité qui a étudié les lois existantes a conclu que le nombre d'inculpations à cause des armes à feu a augmenté. On impose des peines plus sévères pour les infractions relatives aux armes à feu. Mais le plus important, c'est que la proportion des meurtres commis avec des armes à feu a baissé depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Comme notre société accorde à la vie une valeur inestimable, nous avons assurément l'obligation de nous doter des lois régissant le contrôle des armes à feu les plus efficaces qui soient. Tel est l'objet de mon projet de loi et, s'il n'est pas adopté en deuxième lecture aujourd'hui, j'espère qu'il sera à tout le moins renvoyé au comité permanent où le sujet pourra être examiné à fond et où les Canadiens auront la possibilité de faire part de leurs préoccupations à ce sujet. Cela nous permettra sans doute d'adopter une loi plus efficace sur le contrôle des armes à feu.

**M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord):** Monsieur le Président, je suis absolument ravi de prendre part au débat de ce soir sur le projet de loi C-207. Le député de Burnaby (M. Robinson) se plaint de ce que nous soyons saisis à l'occasion de projets de loi idiots. En voici un justement. On y traite cependant de questions qui présentent un intérêt réel non seulement pour mes électeurs, mais aussi pour l'ensemble des Canadiens. En effet, le contrôle des armes à feu touche au fondement même de nos droits et libertés dans une société démocratique. Il s'agit également d'une question de sécurité, en fait, d'une question de vie ou de mort. Il n'est guère étonnant que lorsqu'on propose de modifier la loi sur le contrôle des armes à feu, cela suscite un débat fort animé.

Le sujet demeure controversé et les avis sur la question demeurent fort partagés. Par le biais de ce projet de loi, le député propose de rendre le système plus rigoureux en remplaçant les certificats d'acquisition d'armes à feu par des certificats de possession d'armes à feu. Dernièrement, comme l'a rappelé le député, nous avons eu la possibilité de nous pencher sur le projet de loi C-213 lors de l'heure réservée aux initiatives